

LE RELÈVEMENT DES FONCTIONNAIRES DEVANT LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. REILLE-SOULT dépose ensuite un contre-projet, tenant compte du salaire vital familial qui devait être rejeté par 300 voix contre 222.

M. Louis ROLLIN monte à la tribune. Il rappelle la modération dont ont fait preuve, en 1926, les fonctionnaires, alors qu'aujourd'hui leurs revendications prennent une forme politique. La situation des fonctionnaires est, certes, plus précaire qu'au temps où ils étaient atteints par les décrets mis à l'ordre du jour. M. Rollin estime que cette situation provient de l'échec de la politique du gouvernement de « Front Populaire » à direction socialiste. (App. droite et centre droit).

M. FEZET estime que le projet ne tient pas suffisamment compte des fonctionnaires chargés de famille.

La discussion des articles
On passe à la discussion des articles. M. PINELLI (Seine) a à parler sur l'article 1^{er} (attribution d'un supplément temporaire aux ressortissants de la Classe des pensions de guerre et aux titulaires de pensions d'invalidité, attribution d'une allocation exceptionnelle temporaire et de cherté de vie aux personnels civils et militaires en activité ou en retraite des administrations de l'Etat).

M. Pinelli constate que le Front Populaire a diminué le pouvoir d'achat au lieu de l'augmenter comme il l'avait promis. Et ceci vaut pour les fonctionnaires. M. BONNEVAY, le ministre des Finances déclare qu'un crédit est inscrit au budget en faveur des employés des préfectures et sous-préfectures.

L'article premier est adopté.

L'article 2 stipule que les crédits des chapitres 72 bis et 148 ter du ministère des Finances seront répartis entre les ministères et services. M. BONNEVAY annonce que les crédits du chapitre 72 bis et 148 ter du ministère des Finances seront répartis entre les ministères et services.

Divers amendements sont repoussés

M. TIXIER-VIGNANCOUR soutient un amendement tendant à ce que les retraités aient une indemnité de vie chère égale à celle des fonctionnaires.

M. CHAUTEMPS demande aux auteurs d'amendements de ne pas insister : « Il y aurait, dit-il, contradiction à voter le crédit global, puis à vouloir le répartir. Je vous prie de voter le projet comme il a été voté à l'heure du rapporteur général : « in globo ».

M. MALLARME soutient un amendement en faveur des chefs de familles nombreuses.

M. CHAUTEMPS déclare qu'il prend volontiers l'engagement de demander à la Chambre de discuter au plus tôt le projet sur les Caisses de compensation, mais demande à M. BONNEVAY de retirer son amendement qui arriverait à prélever 220 millions sur le crédit global que le gouvernement doit répartir.

Le président du Conseil déclare qu'en tous cas on peut compter sur lui pour le secours en faveur des familles nombreuses.

M. MALLARME retire son amendement, mais M. MARIN le reprend et l'amendement est repoussé par 368 voix contre 227.

M. DESBONS soutient un amendement tendant à dissoudre l'article 2 pour réserver dans le projet des avantages aux pensionnés de guerre selon leur degré d'invalidité.

Le député des Hautes-Pyrénées écrit à l'appel de M. Chautemps et retire son amendement.

M. LUCAS (Manche) reprend cet amendement sous le nom de M. Jean GOY. Le président du Conseil demande aux deux députés et à la Chambre de ne pas compliquer la tâche du ministre des Finances.

L'amendement est repoussé par 330 voix contre 230.

L'article 2 est adopté par 426 voix contre 130.

Des articles additionnels de MM. SCHUMAN et ROCHER sont déposés et l'on en vient aux explications de votes sur l'ensemble du projet.

Les explications de vote
M. SEROL rappelle les différences entre les revendications des fonctionnaires et le projet du gouvernement. Il demande au président du Conseil de donner certaines assurances concernant la répartition des crédits pour les fonctionnaires et ouvriers de l'Etat et pour les anciens combattants.

En la parole est à M. ELBEL, président du groupe radical-socialiste, qui déclare que ses amis et lui voteront avec joie le projet.

M. Jacques DUCLOS note que le Parti communiste a une attitude qui n'est pas tant de marchandage et qui n'a eu vouloir l'argument des difficultés financières ne vaudrait pas, car il faudrait frapper les gros possédés.

Le député communiste conclut : « Nous ne sommes pas satisfaits du projet du gouvernement, mais sachant combien pourrait être dangereuse la rupture du Front Populaire, nous votons le projet contre la réaction ».

L'INTERVENTION DE M. CHAUTEMPS
M. Camille CHAUTEMPS monte alors à la tribune pour déclarer qu'il se félicite de l'adoption du projet dans lequel s'est déroulé le débat.

Un député, M. PITOIS, ayant interrompu : « Vous avez les oreilles bouchées », se fait rappeler à l'ordre par le président.

M. CHAUTEMPS poursuit : « Le gouvernement ne s'est pas fait prier pour remplir son devoir envers les fonctionnaires. Ceux-ci ont présenté des revendications plus larges, mais les fonctionnaires, eux-mêmes, ont compris, vu la situation, qu'il était impossible de consentir sans déséquilibrer le budget une dépense de 2.200 millions pour les fonctionnaires, les pensionnés, les retraités : 1.200 millions pour les chômeurs ; 800 millions pour le personnel de la ville de Paris ».

« Il n'a nullement été question de l'échelle mobile, qui aurait d'ailleurs pu jouer contre les revendications des fonctionnaires en vertu de la hausse du prix de la vie en 1930. Les fonctionnaires ont vu les traitements de début passer de 10.443 à 14.000 francs et de 8.378 à 11.400 francs. Ils sont recevables d'une indemnité fixe de 1.900 francs avec une augmentation de 10 % de l'indemnité de résidence, c'est-à-dire 1.450 francs dans les grandes villes. Ce sont des résultats substantiels ».

« Pour les auxiliaires, nous n'avons pas pu nous engager, mais ils bénéficient d'une indemnité de 1.080 et 1.080 francs. Pour les retraités, 720 francs par an. Enfin, je suis heureux de déclarer que le projet de loi relatif à la participation à la répartition du crédit global pour les anciens combattants comme il l'a demandé (Applaudissements). »

Appel à la raison
M. CHAUTEMPS adresse un appel à la raison et à la sagesse des fonctionnaires pour qu'ils comprennent dans quel sentiment la Chambre se prononce et à quel moment connaître les responsabilités.

LOTERIE REGIONALE LIÉGEOISE

LA SERIE 2

4 DÉCEMBRE

THIONVILLE

Doubez vos Gains en dépensant moitié moins

UN DÉJEUNER FRANCO-POLONAIS a été servi en l'honneur de M. Yvon Delbos

Dans le discours qu'il y prononça le ministre des affaires étrangères souligna l'importance de l'alliance des deux pays pour le maintien de la paix.

Paris, 26. — A l'occasion du prochain départ de M. Yvon Delbos pour Varsovie, le groupe parlementaire franco-polonais a offert aujourd'hui un déjeuner en l'honneur du ministre des Affaires étrangères. M. Maxence Bibié, député, président du groupe, a exalté l'amitié des deux pays, également champions de la paix et l'œuvre du ministre des Affaires étrangères, M. Lukaszewicz, ambassadeur de Pologne, a parlé dans le même sens.

« La voix des faibles reste sans écho »

M. Yvon Delbos a pris ensuite la parole. Il a rappelé l'ancienne et fidèle amitié qui unit la France et la Pologne et qui témoigne de la communauté de sentiments et d'idéal des deux nations. Puis il a souligné l'importance de l'alliance franco-polonaise pour le maintien de la paix en Europe. C'est pour la réalisation de cet idéal que nous avons voulu nous fortifier mutuellement parce que nous savons bien que dans l'état actuel de l'Europe et du monde, la voix des faibles reste sans écho ».

M. Delbos a rendu ensuite hommage à l'activité de l'ambassadeur de Pologne et s'est félicité de ce que son voyage lui permette de visiter les hautes personnalités qu'il a déjà rencontrées à Paris : M. Beck, le maréchal Rîdz Smigly. « Je suis sûr, a-t-il dit en terminant, que ce voyage me permettra de mieux connaître la collaboration et la solidarité des deux peuples ».

M. Delbos a rendu ensuite hommage à l'activité de l'ambassadeur de Pologne et s'est félicité de ce que son voyage lui permette de visiter les hautes personnalités qu'il a déjà rencontrées à Paris : M. Beck, le maréchal Rîdz Smigly. « Je suis sûr, a-t-il dit en terminant, que ce voyage me permettra de mieux connaître la collaboration et la solidarité des deux peuples ».

LES POURPARLERS GERMANO-HONGROIS ONT PRIS FIN HIER

La Hongrie refuse d'adhérer au pacte anti-komintern.

Berlin, 26. — Les pourparlers officiels de MM. Eszaryi et de Kiss, les dirigeants allemands ont pris fin aujourd'hui. Les milieux allemands déclarent qu'ils sont très satisfaits de l'orientation des relations avec deux pays. « Ces entretiens, disent-ils, ont servi l'influence du germanisme en Europe Centrale. Toutefois, la Hongrie a refusé de devenir partie au pacte anti-komintern, préférant attendre pour cela que d'autres grandes puissances aient suivi l'exemple donné par l'Allemagne, l'Italie et le Japon ».

Par contre, l'accord germano-hongrois semble s'être réalisé sur la revendication hongroise touchant l'égalité des droits, les ministres hongrois sont assurés que le Reich approuvera leurs efforts pour se libérer des clauses militaires du Traité de Trianon.

« Enfin, les échanges économiques entre la Hongrie et l'Allemagne seront intensifiés. Quant à la question des minorités, elle sera traitée de façon satisfaisante pour les deux pays ».

AU CONSEIL DES MINISTRES M. SARRAUT FERA AUJOURD'HUI UN EXPOSÉ SUR LA SITUATION EN AFRIQUE DU NORD

Paris, 26. — Au cours du Conseil des Ministres qui se tiendra demain matin à l'Élysée, M. Albert Sarraut exposera l'exposé qu'il avait entrepris mardi dernier sur la situation en Afrique du Nord et proposera l'agrément du Conseil une série de mesures destinées à améliorer l'état économique et politique de deux protectorats et des départements de l'Afrique du Nord.

Il est vraisemblable que l'intervention du ministre d'Etat occupera la majeure partie de la séance. Toutefois, les membres du gouvernement, avant le départ de M. Camille Chautemps et de M. Yvon Delbos pour Londres, tiendront à faire le point des divers problèmes de politique extérieure qui sont susceptibles d'être débattus entre les représentants de la Grande-Bretagne et de la France.

De son côté, M. Marx Dormoy sera appelé à fournir des précisions sur l'état actuel de l'enquête en cours dans l'affaire de détention d'armes et de munitions. D'autre part, les ministres seront amenés à étudier les conditions dans lesquelles s'ouvriront devant la Haute Assemblée, la semaine prochaine, les débats sur le projet de loi relatif à l'amélioration des traitements des fonctionnaires et des pensionnés, projet qui a été adopté hier par la Chambre à la presque unanimité.

POUR LA RÉCONCILIATION FRANCO-ALLEMANDE

Brême, 26. — Dans un discours prononcé à l'occasion d'un banquet qui lui a été offert, M. Henri Fichtel, président de l'Association des anciens combattants français, a affirmé que les anciens combattants continueront à travailler de toutes leurs forces à la réconciliation franco-allemande et à la consolidation de la paix.

MM. DEVÈZE, HYMANS ET MAX donnent leur démission de la Fédération libérale

Leur décision est motivée par un ordre du jour hostile au gouvernement de M. Janson.

Lundi dernier s'est réunie la Fédération libérale de Bruxelles. La séance fut tumultueuse. M. Derck, ministre libéral, qui y avait fait une courte apparition, avait été hué par une partie de l'assemblée. Des discours violents avaient été prononcés, non seulement contre M. Janson, mais aussi contre M. Devèze. Finalement, l'assemblée à laquelle n'assistait aucun mandataire du Parti libéral, ni député, ni sénateur, avait voté un ordre du jour hostile au nouveau gouvernement, présidé cependant par un libéral, M. Janson.

A la suite de cette réunion et de ce vote, M. Max, bourgmestre de Bruxelles ; M. Devèze, ancien ministre de la Défense nationale et délégué du barreau de Bruxelles ; M. Paul Hymans, ancien ministre des Affaires étrangères, ont envoyé leur démission à la Fédération libérale. Tous trois sont députés de Bruxelles. Ces démissions causent une grande sensation en Belgique.

LES OBSEQUES DE M. MACDONALD ONT EU LIEU HIER, A WESTMINSTER

La cérémonie s'est déroulée avec la plus grande simplicité et l'incinération a eu lieu à Golders Green.

Londres, 26. — La dépouille mortelle de M. Macdonald a été déposée, ce matin, vers 9 heures, à l'abbaye de Westminster, où les obsèques se sont déroulées à midi avec la plus grande simplicité.

Après la cérémonie religieuse, la dépouille mortelle de M. Macdonald a été transportée au Columbarium de Golders Green, où a eu lieu l'incinération. Seuls ont été admis les parents du défunt, M. et Mrs J. Thomas et Lord Steel, président du Conseil municipal de Londres.

Les cendres ont ensuite été déposées dans une chapelle ardente et seront dirigées vers l'île de Skye, petit hameau de Lossiemouth, où elles reposent aux côtés du corps de la femme de l'ancien homme d'Etat.

ANNULATION du Décret révoquant M. Doriot de ses fonctions de maire de St-Denis

Paris, 26. — Le Conseil d'Etat, statuant au Contentieux, a appelé aujourd'hui à délibérer sur le pourvoi de M. Doriot, contre le décret du 25 mai 1937, qui a révoqué de ses fonctions de maire de Saint-Denis. Le rapport était présenté par M. Vitalis, maître des requêtes, le directeur de l'Administration des Affaires, par le commissaire au gouvernement, M. Georges Michel.

Parmi les griefs qu'a fait valoir M. Doriot, il a rappelé notamment que la loi du 17 juillet 1906 exige que le maire ait été préalablement entendu ou invité à fournir des explications écrites. La loi veut également qu'un décret de révocation soit motivé. Or, les investigations auxquelles il a été procédé à la mairie de Saint-Denis ont été conduites de façon particulièrement violente que sa révocation n'a pas été motivée par des raisons administratives mais décidée à la suite de griefs politiques.

Après la lecture du rapport de M. Vitalis et la plaidoirie de M. Rouvière, qui s'était présenté pour M. Doriot, le commissaire au gouvernement, M. Georges Michel, a proposé l'annulation du décret de révocation.

LE COMTE HOWARD TAAFFE DE NATIONALITÉ AUTRICHIENNE SUCCÉDERA-T-IL A M. DE VALERA ?

Londres, 26. — L'« Evening News » croit savoir que la personnalité que nommera M. de Valera pour lui succéder en vertu de la nouvelle constitution de l'Etat libre d'Irlande sera le comte Howard Taaffe, de nationalité autrichienne, dont la famille avait quitté l'Irlande voici trois cents ans.

La comtesse Taaffe, une Irlandaise, est la petite-fille de l'ancien « Lord Chief Justice Meredith », juge de la Cour des Rôles. Le grand-père du successeur éventuel de M. de Valera avait été premier ministre d'Autriche de 1879 à 1893. Son père, auquel un titre de noblesse britannique avait été conféré, s'était vu retirer pour avoir servi dans l'armée autrichienne pendant la guerre.

Le comte Taaffe a récemment vendu toutes ses propriétés en Europe centrale et a décidé de résider en Irlande, où il doit arriver incessamment.

VOYAGE DES TRAINS de la CP de NORD

Consultez le GUIDE INDICATEUR MASSON

LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE

Couverture rouge

EN VENTE PARTOUT

LE CONGRÈS NATIONAL DU PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE A DÉBUTÉ HIER

Toulouse, 26. — Le XIII^e Congrès national du parti démocrate populaire s'est ouvert à Toulouse, ce matin, à 9 h. 30. La matinée a été entièrement consacrée aux réunions des commissions spécialisées.

La commission rurale s'est réunie à la Maison de l'Agriculture, elle a été présidée par J.-P. Douladoure, vicaire-culteur. La commission ouvrière, présidée par M. Eugène Bellu, ancien maire, adjoint de Narbonne, s'est réunie rue Labat. La commission économique de l'industrie et de l'artisanat s'est réunie à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. François Sudraury, député de Narbonne. Les réunions ont été très animées, et les rapports ont donné lieu à d'utiles discussions.

LE CONGRÈS NATIONAL DU P. S. F.

Lyon, 26. — La séance du matin du Congrès national du parti social français s'est ouverte sous la présidence de M. Varin, directeur des équipes de propagande.

M. Olivier Martin, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, a présenté son rapport sur les fonctionnaires et les retraités. Il demande la refonte des administrations publiques en vue de leur modernisation et leur simplification.

En conclusion, le Congrès a adopté une motion repoussant la « vaine et coûteuse » indemnité individuelle de 150 francs, qui ne tient pas compte des véritables nécessités sociales de l'heure, l'échelle mobile des traitements, ruineuse pour l'économie du pays, demandant qu'il soit tenu compte des charges familiales et de la situation économique véritable de chaque fonctionnaire en vue d'assurer à chacun un minimum de traitement, demandant qu'un statut déterminé des devoirs et des droits des fonctionnaires, prévoyant notamment la reconnaissance d'un véritable droit de grève, mais associant étroitement le fonctionnaire à l'exercice et au contrôle de la fonction publique.

Les procès du Colonel de la Rocque

Signaux qu'au cours de la discussion, le colonel de la Rocque a déclaré, en faisant allusion aux procès récents : « Les procès qu'on me fait, c'est le heurt de deux époques, celui des temps révolus et celui des temps nouveaux ».

M. Pincon a présenté son rapport sur le petit et moyen commerce. La motion adoptée en conclusion du débat demandait la révision équitable de certains billets de fonds, un aménagement équitable de la taxe unique à la production, la suppression du procédé dit « unprix », l'adaptation aux coopératives d'usage, groupements d'achat et autres sociétés à capitaux, du régime fiscal dont dépendent les petits commerçants.

L'ASSASSIN DE VILLERS-AU-FLOS DEVRA REVENIR DEVANT LES ASSISES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une réplique de M. Torrès

Assisté de M. GERBER, M. TORRES, principal défenseur, présente des observations.

« Tous les témoins sont là, à l'exception d'un seul. Aurons-nous la même fortune lors d'une prochaine audience ? »

« La maladie de ce témoin est peut-être diplomatique. Sa présence, certes, n'est pas indispensable. Ne peut-on donner lecture des pièces le concernant ? »

« Au terme d'une longue instruction, le sentiment de la défense est que les débats ne doivent pas être ajournés. »

« Le témoin n'a pas tenu à venir, mais nous ne voulons à aucun prix l'écartier du prétoire. La Cour appréciera. Quant à la prolongation de détention de l'accusé, nous nous en remettons à votre haute et souveraine justice. »

LA COUR DÉCIDE LE RENVOI

La Cour décide de se retirer pour délibérer.

La rentrée, le Président, M. DELCOURT, fait savoir que l'affaire est renvoyée à la prochaine session et que la demande de mise en liberté de l'inculpé est refusée.

POUR L'ÉRECTION DE LIBERCOURT COMMUNE DE CARTOUCHES A CAMBRAI D'ARMES ET DE MUNITIONS AU CHATEAU DE MORENCHIES

Faisant suite aux décisions du Conseil d'arrondissement et du Conseil général de l'Est de Cambrai en ce qui concerne l'érection du hameau de Libercourt en commune indépendante de Carvin, une délégation est venue mercredi au Ministère de l'Intérieur.

Elle était conduite par M. Cyprien Quinet, député, conseiller général et composé de MM. Pantigny, conseiller d'arrondissement, Vanduren, Dévart et Vireux, conseillers syndicaux.

LE COMLOT DES « CAGOUILLARDS »

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une déclaration de M. Xavier Vallat

Un peu auparavant, M. Xavier Vallat avait déclaré dans les couloirs : « Lors que j'ai appris qu'une perquisition avait été effectuée au domicile de mon client et que ce dernier était retenu dans les locaux de la Sûreté nationale, j'ai immédiatement écrit au ministre de l'Intérieur. Il n'est pas admissible, en effet, que des personnes sur qui pèse une semblable accusation puissent être, au mépris de la loi, interrogées et retenues sans motif. C'est sur mon intervention que le délit de Pozzo di Borgo a été conduit, dès le début de l'après-midi, devant le juge d'instruction chargé de l'affaire ».

Une requête de M. Place a été rejetée

D'autre part, M. Henri Place, cet ingénieur dont la mise en liberté a été annoncée ce matin, avait écrit, à l'égard des enquêtes, une procédure de prise à partie. Il se plaignait, en effet, d'avoir été victime d'une arrestation arbitraire en exposant les faits suivants : le commissaire de police qui avait perquisitionné à son domicile au mois de septembre, avait consigné sur son procès-verbal la découverte de trois mitrailleuses. En réalité, il n'en était rien. M. Henri Place était simplement possesseur de trois revolvers.

Comme son père et lui-même sont officiers de réserve, ils avaient donc droit à des armes. M. Henri Place s'est donc adressé au président de la Cour d'appel pour obtenir réparation du préjudice subi et protesté contre la détention illégale qu'on lui a fait subir. L'erreur, qui avait d'ailleurs été commise, a été reconnue en partie, puisque M. Place a été remis en liberté provisoire. Cependant, le président de la Cour d'appel a rejeté la requête qui lui était présentée. M. Henri Place s'est immédiatement pourvu contre cette décision devant la Cour de cassation.

MM. Hubert Pastré et Eugène Deloncle écroués à la Santé

Paris, 26. — M. Betelle, juge d'instruction, a inculpé d'association de malfaiteurs, M. Hubert Pastré, ainsi que M. Eugène Deloncle et les a fait écrouer à la Santé.

M. Hubert Pastré a été, en outre, inculpé de détention d'armes de guerre. Il a déclaré choisir comme avocat, M. Henry Torrès.

M. Eugène Deloncle, il a désigné pour l'assister MM. Laurent Cely Geoffroy de la Pradelle et René Gain.

MM. Michel Harispe et Paul Renne, inculpés d'association de malfaiteurs

D'autre part, on se rappelle que, le 16 septembre dernier, la police arrêtait MM. Michel Harispe, ingénieur ; Paul Renne, représentant de commerce, et Henri Place, ingénieur, et plusieurs autres inculpés dans l'affaire dite des « Cagouillards » ; contre les trois hommes, n'avait été relevé jusqu'ici que le délit de détention d'armes de guerre.

M. Betelle vient d'ajouter à ces inculpations une nouvelle inculpation, celle d'association de malfaiteurs.

Perquisition à Paris et banlieue

Paris, 26. — Indépendamment de l'opération de police au domicile du duc Pozzo di Borgo, les enquêteurs de la Sûreté nationale et de la première brigade de police mobile ont effectué plusieurs perquisitions à Paris et dans sa banlieue, notamment 20, rue d'Alsace, à Clichy, au domicile de M. Bergé-Buchery, trésorier de l'Union française de la France à Paris, dans un local où se réunissent, dit-on, les membres du C.S.A.R.

D'autre part, des inspecteurs de la Sûreté nationale ont perquisitionné, durant toute la nuit, dans les moulins de Bouilly-Ailly, à quelques kilomètres de Pontoise. Ce n'est que vers 5 h. ce matin que les policiers se retirèrent. Leurs explorations ne leur ayant permis de découvrir aucune arme, ils se sont alors gardés de leur disposition le directeur des moulins M. Delacour, ainsi qu'un contremaître, M. Huleq, qui ont été conduits à la Sûreté nationale pour y être entendus.

La mitrailleuse et la mitraillette étaient des souvenirs de guerre

Caen, 26. — On avait découvert, à Caen, dans le mobilier d'un mécanicien entreposé dans une maison de Rouen, une mitrailleuse en mauvais état. Le mécanicien, qui a dit n'appartenir à aucun parti politique, a déclaré que la mitrailleuse en question provenait de l'armée anglaise. Elle avait été achetée, dit-il, par un souvenir de guerre.

D'autre part, l'Union électrique de l'Ouest a signalé à la police qu'un de ses ouvriers avait découvert, dans la rivière l'Orne, une mitrailleuse. L'arme a été saisie et déposée au greffe du tribunal. Il s'agit d'une mitrailleuse allemande souvenir de guerre dont quelqu'un s'est débarrassé.

D'autres cas, il est certain que ce fait se rapporte directement au complot en préparation dans tout le pays et que ces munitions avaient été soigneusement conservées. Elles étaient en bon état, et il y a tout lieu de supposer que ce n'est pas là tout ce que le Cambriés recèle.

En outre, les armes auxquelles elles étaient destinées restent encore à trouver en vue de l'érection de Libercourt en commune.

« DÈDÈ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

Quoi qu'il en soit, le parquet de Cambrai n'est pas satisfait du résultat des opérations de la B.M. qui, durant encore environ trois semaines, aura à poursuivre des investigations dans toute la région, suivant des commissions rogatoires du magistrat parisien. C'est le dernier, lorsqu'il sera en possession des éléments nécessaires, qu'il appartiendra soit de lier la question des armes de Morenchies à l'affaire de Paris, ou à l'en déssaisir au profit du parquet de Cambrai.

Signalons que le capitaine de la Motte Saint-Pierre, qui, depuis quelques années, a quitté la Légion, est un officier dont on ne cache pas le nom. C'est un fameux meneur d'hommes et le ruban rouge qu'il acquit à 26 ans témoigne de son courage.

Sans nier ses opinions politiques, on le considère comme devant être mis en dehors de tout complot, comme son frère d'ailleurs, professeur dans une institution libre de Cambrai.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 27 novembre. — Soleil : Lever, 7 h. 10 ; coucher, 15 h. 58 ; Lune : Lever, 1 h. 28 ; coucher, 12 h. 01. Saint du jour : Saint Severin.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 26 novembre. à 17 h. 30 : Baromètre : 767 mm. 3 ; baisse depuis le lever du jour : 3 mm. 0 ; Thermomètre : Froid : 4.6 ; Minima : 1.0 ; Maxima : 6.7 ; Etat hygrométrique : 93 ; Hauteur d'eau tombée : 0.3 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : Faible ; Direction des nuages : Ouest-Sud-Ouest ; Etat du ciel : Très nuageux à couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Assez froid ; brumeux ; ondes ; vents faibles.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL MÉTÉOROLOGIQUE. — Pour le 27 novembre, l'Est et le Nord-Est : Vent variable, faible, orienté à Sud-Est. Minimum de température : 1.0 ; Maximum : 6.0. Prévisions pour le 28 novembre : Stationnaire.

Calendrier Historique

27 Novembre

1322. — Le roi de France Charles VI, appelé au secours du comte de Flandre, remporte près de Roosebeke une grande victoire sur les Anglais révoltés et éliminés par Philippe d'Artois, tué dans le combat.

1662. — L'Angleterre à laquelle Louis XIV avait dû céder la place forte de Dunkerque que l'armée anglaise avait conquise sur les Espagnols, la restitue à la France moyennant un paiement d'une somme de 4.674.000 livres.

1846. — Par un convention qu'il signe à Alexandrie avec le commodore anglais Napier, Méhémet Ali est reconnu chef de l'armée égyptienne de l'Égypte, mais au prix de l'abandon définitif de la Syrie, du Hedjaz et de la restitution de la flotte turque dont il s'était emparé.

1895. — Mort d'Alexandre Dumas fils, auteur de « La Dame aux Camélias », de « Demi-Monde », de « Denise », et « Francillon », etc.

1919. — Par le traité de Neuilly, la Roumanie, en possession de la Dobroudja et de la Silistrie, revendiquées par les Bulgares. La Bulgarie abandonne à la Yougoslavie les territoires de la Vallée du Vardar à l'ouest de son territoire, le territoire de la Grèce, la Thrace occidentale et tout accès à la mer Egée.

1933. — Mort de Firmin Gémier, acteur français. Il prit part au mouvement du théâtre libre et accentua le réalisme, soit dans ses jeux d'acteurs, soit dans le décor.

1935. — Mort de l'ex-empereur Lidi-Yassou, petit-fils de Ménélik qui le désigna sur son lit de mort comme devant lui succéder au trône. Destitué en 1916, il fut d'abord exilé, puis emprisonné.

1936. — Mort de Léopoldo Pregoï, universellement connu pour ses remarquables capacités de transformation.

1936. — A Monte-Carlo meurt le roi des armées de l'Europe Sir Basil Zaharoff. Il était né en 1849 en Asie mineure, de père grec et de mère russe. Il passa tout posséder à 80 ans environ 15 millions de livres sterling. Il avait été capitaine de cavalerie en 1916. Il fut d'abord exilé, puis emprisonné.

Il fut activement par la police locale, qui a été saisie de l'affaire.

Au Château de Morenchies
La trouvaille, par les policiers de la B.M. de Lille, jeudi, dans le grenier du château de Morenchies, de 2.000 cartouches, d'un fusil Mauser et d'une mitrailleuse allemande, a causé une sérieuse effervescence à Cambrai, ainsi que dans les milieux militaires, qui se montrent toutefois discrets.

« On a dit que ces munitions, d'origine allemande et qui avaient été achetées par les champs de bataille. C'est ce qu'affirme M. de la Motte Saint-Pierre, capitaine au 1^{er} de ligne, et vendredi, il nous confirmait cette version, au cours d'une conférence de presse où il nous a fait part de sa sérieuse effervescence à Cambrai, ainsi que dans les milieux militaires, qui se montrent toutefois discrets.

« On a dit que ces munitions, d'origine allemande et qui avaient été achetées par les champs de bataille. C'est ce qu'affirme M. de la Motte Saint-Pierre, capitaine au 1^{er} de ligne, et vendredi, il nous confirmait cette version, au cours d'une conférence de presse où il nous a fait part de sa sérieuse effervescence à Cambrai, ainsi que dans les milieux militaires, qui se montrent toutefois discrets.

« On a dit que ces munitions, d'origine allemande et qui avaient été achetées par les champs de bataille. C'est ce qu'affirme M. de la Motte Saint-Pierre, capitaine au 1^{er} de ligne, et vendredi, il nous confirmait cette version, au cours d'une conférence de presse où il nous a fait part de sa sérieuse effervescence à Cambrai, ainsi que dans les milieux militaires, qui se montrent toutefois discrets.